



CIRCULAIRE DE RENTRÉE  
2026 - 2027

**LE LYCÉE SERA FERMÉ DU 13 JUILLET AU 16 AOÛT 2026 INCLUS**

**Journées Portes Ouvertes**

**Samedi 06 février 2027 de 9h à 13h**

**Les mercredis 31 mars et 12 mai 2027 de 17h à 19h**

Vous avez la possibilité de retrouver ces informations sur notre site : [lyceedampierre-valarep.fr](http://lyceedampierre-valarep.fr)  
Notre accueil reste à votre disposition pour toutes questions supplémentaires.

## ORGANISATIONS

**Pour mieux répondre à vos questions, à qui s'adresser :**

**CHEF D'ÉTABLISSEMENT :** Laurent Vallet

**DIRECTEUR DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES ET TECHNOLOGIQUES**

Jean Patrick Bielawski – [jeanpatrick.bielawski@ltpdampierre.fr](mailto:jeanpatrick.bielawski@ltpdampierre.fr)

**COORDINATEUR DU CENTRE DE FORMATION**

[jonathan.billin@ltpdampierre.fr](mailto:jonathan.billin@ltpdampierre.fr)

**CADRE D'ÉDUCATION :** Catherine Roly 03.27.22.70.04 – [catherine.roy@ltpdampierre.fr](mailto:catherine.roy@ltpdampierre.fr) Contrôle des absences/retards – Autorisations – Gestion des EDT des remplacements des professeurs – Gestion des sanctions – En charge de la vie scolaire

**INFIRMIÈRE :** Bénédicte Floquet : 03.27.22.70.18 – [benedicte.floquet@ltpdampierre.fr](mailto:benedicte.floquet@ltpdampierre.fr) gestion des passages infirmerie – gestion dossiers PPS, PAP, MDPH...

**SECRETARIAT GENERAL DE DIRECTION :** Sabine Payen : 03.27.22.70.01

[sabine.payen@ltpdampierre.fr](mailto:sabine.payen@ltpdampierre.fr)

Administration générale du lycée – Relations avec le Rectorat et les administrations – examens – accueil

**SECRETARIAT – ACCUEIL :** Nadège Hancquart : 03.27.22.70.00

[nadege.hancquart@ltpdampierre.fr](mailto:nadege.hancquart@ltpdampierre.fr)

Administration des élèves – examens – Inscriptions – transports scolaires – conventions de stage & pfmp-accueil

**COMPTABILITÉ :** Nadege Ivanusic : 03.27.22.70.21 – [nadege.ivanusic@ltpdampierre.fr](mailto:nadege.ivanusic@ltpdampierre.fr)

Facturation – Commandes – Comptabilité

**GESTION CANTINE ET FAMILLE – BOURSES :** Marie Danièle Chevreuil : 03.27.22.70.13

[mariedaniele.chevreuil@ltpdampierre.fr](mailto:mariedaniele.chevreuil@ltpdampierre.fr)

**SURVEILLANTES :** – Laurence Leroy – Emmanuelle Bouguerra : 03.27.22.70.07 –

[viescolaire@ltpdampierre.fr](mailto:viescolaire@ltpdampierre.fr)

**DOCUMENTATION (CDI)** : Claire Frehaut : [claire.frehaut@ltpdampierre.fr](mailto:claire.frehaut@ltpdampierre.fr)  
Documentaliste, gestion des livres numériques avec Tabuléo et suivi avec l'ARBS

**RÉFÉRENTE PASTORALE** : Marie-Elise Lévêque

**RESPONSABLE ENTRETIEN** : Marc Leclercq - Jérôme Descamps

## RENTRÉE DES CLASSES

### - **Mardi 1 Septembre 2026** : dans la cour du lycée

#### **A 10 H 00** : prérentrée pour les classes suivantes :

- BTS (CG, CRSA, SIO) 1ère et 2ème année
- terminales de lycée technologique et professionnel
- CAP AAGA 2ème année

Les élèves seront libérés à **12h00**, il n'y aura pas de repas le midi.

#### **A 14 H 00** : prérentrée pour les classes suivantes :

- 2ndes générales et technologiques, 2ndes professionnelles
- 1ères de lycée technologique et professionnel
- 3ème Prépa-métiers
- CAP AAGA 1ère année.

Les cours se terminent à **16 H 00**. Les élèves bénéficiant du dispositif ULIS sont attendus **30 minutes avant l'heure de rentrée** avec leur classe de référence.

## RÉUNION D'INFORMATIONS POUR LES PARENTS

**Lundi 7 septembre 2026 de 17 h 30 à 19 h : 2 GT - STI2D et STMG (1ère et terminale)**

**Mardi 8 septembre 2026 de 17h30 à 19h : 2nde Professionnelle**

**Jeudi 10 septembre 2026 de 17 h 30 à 19h : 3 PRÉPA Métiers / CAP**

**Lundi 14 septembre 2026 de 17 h 30 à 19 h : 1ère et terminale professionnelle**

**Mardi 15 septembre 2026 de 17H30 à 19H : BTS 1 et BTS 2**

**Votre présence est indispensable** car de nombreuses informations vous y seront communiquées : la présentation de l'équipe pédagogique, le déroulement de l'année, les stages, l'orientation, ainsi que vos codes pour accéder à Ecole Directe. (cahier de texte, emploi du temps de vos enfants, messagerie ...).

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

### 1-AIDES

#### • AIDE RÉGIONALE - CARTE HDF

La Région Hauts-de-France accorde aux lycéens une allocation via une carte personnelle et gratuite : la carte Génération#HDF

Cette carte permettra d'acheter ou de louer notamment des livres, des fournitures scolaires, l'outillage, les tenues...

Les montants des aides accordées sont les suivants :

Pour les élèves des filières générales, technologiques et professionnelles :

100 euros pour la première année

55 euros les années suivantes.

Pour bénéficier de cette carte, les nouveaux élèves devront impérativement en faire la demande, à partir du 1er Juillet 2026 sur le site internet régional dédié aux jeunes. « Génération Hauts-de-France : **[www.generation.hautsdefrance.fr](http://www.generation.hautsdefrance.fr)**

Pour les anciens élèves du lycée Dampierre, le renouvellement se fait directement par le secrétariat.

Après validation de la demande par l'Institution Scolaire, vous recevrez la carte dans un délai de deux à trois semaines OU rechargement de la carte pour les anciens élèves.

Le porte-monnaie carte Génération#HDF pour les équipements **est valable du 01 juillet 2026 au 15 Novembre 2026.**

**Pour les élèves qui changent d'établissement et qui ont déjà la carte Génération#HDF : ils doivent communiquer à Madame Hancquart le N° dossier et le numéro de la carte. Nous procéderons à la mise à jour.**

### 2 - ARBS INSCRIPTION

Les classes qui ont des manuels scolaires : 2nde et 1ère restauration, 1<sup>re</sup> STMG, 1ère et 2ème année de BTS CG et 1ère année de BTS SIO.

Les manuels seront distribués la semaine de la rentrée par Madame Fréhaut au CDI. L'inscription pour les manuels scolaires se fait auprès de l'A.R.B.S sur leur site <http://www.arbs.com/>. Vous êtes invités à vous connecter sur le site rubrique « **mon compte** » à votre espace adhérent ou à créer votre compte si vous utilisez le serveur pour la première fois. Suivez toutes les étapes et finalisez vos inscriptions.

### 3 – CHROMEBOOK AVEC LIVRES NUMÉRISÉS

Les ChromeBooks avec les manuels numérisés par TABULEO seront gérés par le lycée (pas d'inscription sur le site ARBS).

**La distribution se déroule dans les locaux du lycée, contre la remise des documents signés suivants : charte et autorisation parentale ChromeBook.**

L'élève viendra avec son chromebook chargé dès la 1ère heure de cours.

### 4 – TENUES ET FOURNITURES PROFESSIONNELLES ET UNIFORMES

Pour les derniers élèves inscrits, il est urgent de passer directement commande avant le 25 Juillet auprès des fournisseurs en envoyant, si cela n'est pas déjà fait, les bons de commandes accompagnés des règlements.

#### **Pour les BAC PRO (sauf Hôtellerie) :**

Express EPI <[contact@expressepi.fr](mailto:contact@expressepi.fr)>

Bureau et Atelier de Villers Pol - Express Epi - 03.27.26.38.76

Bureau et Atelier de Coutiches - Eurologo - 03.20.64.80.87

Nos entreprises au service de votre activité professionnelle



Vêtements de travail

Impression tous supports

EXPRESS EPI / SAS B & A TEX

Vêtements de travail et chaussures de sécurité / Équipements de protection individuel

[2373 Rue Georges Ozaneaux - 59530 VILLERS POL](http://2373.Rue.Georges.Ozaneaux-59530.VILLERS.POL)

**ATTENTION** : chaque élève devra être en possession de son matériel et équipements complets dès la 2ème semaine de Septembre.

**TOUS** les vêtements, équipements et livres devront être **marqués de façon permanente** au nom de l'élève pour éviter les problèmes.

Le lycée effectuera un complément de petit matériel pour les élèves hôteliers (toques, carnets de bons, cravates ou foulards au nom de l'établissement, etc...) en septembre.

**A NOTER : la société "NHR " sera au lycée pour l'essayage et la distribution des tenues en hôtellerie restauration, le jeudi 27 août 2026**

**Les mallettes pour l'hôtellerie seront remises dans les locaux dès réception (société DEGLON).**

## **5 – TENUE DES ÉLÈVES**

Le règlement intérieur des élèves demeure l'unique référence en matière de tenue.

**L'uniforme lycée est obligatoire les jours de pratique professionnelle pour le secteur des métiers de l'hôtellerie restauration ainsi que pour le bac pro MCV.**

Toutes les formations dispensées au lycée conduisent à observer l'exigence de tenue et de savoir être pour tous les élèves. Aucun écart ne pourra être accepté.

**Nous serons particulièrement attentifs au respect de la tenue vestimentaire et au comportement moral de nos élèves.**

## **6 – HORAIRES DES COURS**

Les cours ont lieu du lundi au vendredi de 8 h 15 à 17 h 00 , selon l'emploi du temps de chaque classe.

**Des cours de pratique en hôtellerie restauration** peuvent se terminer à 23 heures. (pour certaines soirées du vendredi au restaurant d'application). Ces horaires font partie intégrante de la formation des élèves qui prendront leurs dispositions pour assurer présence et transport. (Un planning pour l'année sera donné aux élèves en début d'année.). **Leur présence est obligatoire et rentre dans l'évaluation de la formation.**

**En cas d'absence des professeurs, les élèves restent en salle d'étude sauf aménagement de l'emploi du temps par la Cadre d'éducation.**

## **7 – INSCRIPTION ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU LYCÉE**

-L'inscription est effectuée pour l'année. Il s'agit d'un engagement passé entre la famille, l'élève et le lycée.

Le règlement intérieur est donc accepté dans sa totalité et vous vous engagez à le respecter. Il comprend : règlement intérieur, procédures de sanctions... Il figure également dans le carnet de correspondance en format papier ou numérique selon la classe de l'élève (sauf BTS). Les informations du lycée y sont regroupées vis à vis de la famille et réciproquement.

**-Nous demandons aux parents de consulter régulièrement le carnet de correspondance via l'espace Ecole Directe afin de prendre connaissance des informations transmises par le lycée.**

-Chaque élève est en possession d'une carte nominative. Celle-ci est obligatoire pour entrer ou sortir de l'enceinte de l'établissement et elle est impérative pour le passage au self (midi). En cas d'oubli, l'élève passera en fin de file. Pour les élèves externes, celle-ci doit être créditée pour pouvoir accéder au self.

-Depuis quelques années, nous avons pu constater l'effet parfois nocif de l'utilisation à outrance des téléphones portables au quotidien. Ils sont souvent à l'origine d'incivilités, de perturbations et parfois de cyberharcèlement au sein des établissements scolaires.

Dans le but d'améliorer la qualité de vie collective indispensable à l'épanouissement des élèves et pour l'amélioration de la concentration nécessaire aux activités d'enseignement.

A compter de la rentrée **2026/2027**, les portables seront interdits dans l'enceinte de l'établissement. Une pochette verrouillée sera distribuée à chaque élève à la rentrée pour ranger le téléphone dès la première heure de cours de la demi-journée. La pochette sera déverrouillée lors de la sortie de l'établissement.

*Les étudiants de BTS ne sont pas concernés par cette mesure.*

L'élève doit **OBLIGATOIREMENT** venir chaque jour avec sa pochette personnalisée à son nom, il en sera seul responsable tout au long de l'année scolaire.

En cas de **NON respect** du règlement, l'élève se verra envoyé en vie scolaire pour y déposer auprès de la Coordinatrice de Vie Scolaire, son téléphone dans une pochette verrouillée jusqu'à la fin des cours. La famille sera informée de sanctions disciplinaires en cas de récidive.

En cas de dégradation ou de perte, la famille devra régler le montant de 20,00 euros pour pouvoir bénéficier d'une nouvelle pochette.

## **8 - TRANSPORTS SCOLAIRES**

### ***Pour les élèves qui dépendent de TRANSVILLES :***

Pour bénéficier du **Pass Scolaire** subventionné, veuillez vous connecter à [www.transvilles.com](http://www.transvilles.com) pour effectuer la demande.

Cette demande est à renouveler tous les ans.  
Pour les contacter : 03.27.14.52.52.

***Pour les élèves qui prennent le train - Nouveauté cette année***

**Plus d'infos :**

- Le site [ter.sncf.com/hauts-de-france](https://ter.sncf.com/hauts-de-france)
- Contact TER Hauts-de-France : 0 805 50 60 70. Du lundi au vendredi, de 6h à 20h. Appel et service gratuits.

À l'approche de la rentrée scolaire 2026-2027, la Région et SNCF Voyageurs TER Hauts-de-France invitent les familles de lycéens et collégiens scolarisés à effectuer leurs démarches d'abonnement "Mon abo scolaire TER" dès à présent.

**Important :** Nous tenons à vous informer que ces abonnements devront être dorénavant chargés sur une carte Pass Pass nominative.

Plus d'informations via le lien <https://www.hautsdefrance-mobilites.fr/se-deplacer/transport-scolaire/>

## Je fais ma demande Pass&Go

**Ce formulaire est dédié aux demandes de création ou renouvellement d'abonnement uniquement.**

En cas de perte, vol ou détérioration de votre carte Pass Pass, un duplicata sera établi en agences commerciales uniquement (coût de 20€ et formulaire à préremplir en ligne au préalable).

Pass&Go est l'abonnement des moins de 25 ans habitant l'une des communes du ressort territorial.  
Il permet de voyager en illimité en bus, tram ou TER toute l'année.

Découvrir l'offre Pass&Go

**Pour gagner du temps lors de votre inscription, veuillez préparer les documents suivants afin de les joindre à votre demande :**

- une photo récente
- un justificatif d'identité (partie comportant la photo uniquement)
- un justificatif de domicile. (facture de moins de 2 mois, bail)

Ces documents sont indispensables pour finaliser votre dossier.

Vous pouvez demander la création ou le renouvellement de votre abonnement 2025/2026 (valable du 1er septembre 2025 au 31 août 2026) ou dès le 1er juin 2026 de votre abonnement 2026/2027 (valable du 1er septembre 2026 au 31 août 2027).

Une fois votre demande correctement remplie et complète, un délai de 15 jours environ est nécessaire pour le traitement de votre dossier (entre le 15 août et le 15 septembre, ce délai peut être plus long en raison d'une grande affluence de demandes à traiter pour la rentrée).

**Votre abonnement Pass&Go n'est valide qu'une fois télédistribué sur votre carte.**

Tant que vous n'avez pas reçu l'email de confirmation d'activation, ou dans le cas d'une création que vous n'avez pas réceptionné votre carte, vous devez obligatoirement disposer d'un titre de transport valide pour vos trajets.



# SOUSCRIPTION À MON ABO SCOLAIRE TER HDF

RENTÉE 2026-2027

TER HAUTS-DE-FRANCE

ETAPE 1

L'élève dépose son dossier de demande de prise en charge sur le site de la Région : <https://www.hautsdefrance-mobilites.fr/>

ETAPE 2

Une fois la prise en charge en TER acceptée par la Région, l'élève doit entamer les démarches auprès de SNCF TER Hauts-de-France.

**2 situations :**

## 1 L'élève possède déjà sa carte Pass Pass nominative



L'élève se rend au guichet TER d'une gare en Hauts-de-France avec :

- son attestation de prise en charge par la Région
- sa carte Pass Pass nominative (avec photo)
- sa pièce d'identité



"Mon Abo Scolaire TER HDF" sera chargé directement sur sa carte Pass Pass

## 2 L'élève n'a pas encore sa carte Pass Pass nominative



Il a 2 possibilités :

**OPTION 1**

L'élève se rend dans un relais Pass Pass\* pour créer sa carte (gratuitement) et charger "Mon Abo Scolaire TER HDF".

Pièces à présenter :

- ✓ son attestation de prise en charge par la Région
- ✓ sa pièce d'identité
- ✓ une photo d'identité

\*Relais PASS PASS en gares :  
Amiens, Calais Ville, Lens, Creil,  
Lille Flandres, Saint-Quentin,  
Valenciennes

**OPTION 2**

L'élève commande en ligne une carte Pass Pass (Tarif 5€)



- 1 Achat sur le site TER HDF (<https://www.ter.sncf.com/hauts-de-france/services-contacts/pass-pass-votre-carte-de-transport>)
- 2 Reçoit sa carte Pass Pass nominative à domicile (sous 15 jours max)
- 3 Se rend au guichet TER d'une gare en Hauts-de-France pour charger "Mon Abo Scolaire TER HDF" sur présentation de :
  - ✓ son attestation de prise en charge par la Région
  - ✓ sa pièce d'identité
  - ✓ sa carte Pass Pass nominative

Pour plus d'information, rendez-vous sur : <https://www.ter.sncf.com/hauts-de-france/abonnements/tous-les-abonnements/abonnements-etudiants-scolaires/mon-abo-scolaire-ter-hauts-de-france>

## 9 – AIDE AUX TRANSPORTS

**Pour les élèves qui ne dépendent pas de TRANSVILLES ou qui souhaitent prendre le train ou encore pour les élèves en situation de handicap (avec reconnaissance MDPH):**

Il faut s'inscrire en priorité sur le site du Conseil Général : [transports.hautsdefrance.fr](https://transports.hautsdefrance.fr) L'inscription prend moins de 5 minutes.

Si votre inscription est accordée, la prise en charge vous sera adressée par voie postale. A valider auprès des réseaux de transports concernés (en agence, par correspondance ou directement sur leur site internet si ce service est proposé). *Vous pouvez les contacter par téléphone au 03.74.27.00.50 OU par email via le formulaire de contact :*  
<https://transports.hautsdefrance.fr/contact/>

## 10- BOURSES D'ENSEIGNEMENT

Pour les élèves boursiers de section BTS, les notifications d'attribution sont à remettre à Madame Chevreuil en comptabilité à la rentrée pour que le versement des bourses soit déclenché.

Pour les élèves de la section LYCÉE (de la 3ème au BAC PRO - BAC TECHNO), les familles doivent faire un dossier de demande de bourses auprès de l'établissement scolaire où leurs enfants sont inscrits ou le télécharger directement sur le site Service-Public.fr (cocher la case élève scolarisé dans un établissement privé sous contrat).

Concernant les élèves boursiers de l'année précédente (2025/2026), les parents doivent impérativement refaire une demande de bourses auprès de leur nouvel établissement. Les dossiers de transfert ou de vérification de ressources sont supprimés.

Les demandes de bourses sont à déposer dès septembre 2026, accompagnées des pièces demandées, de la procuration annuelle dûment complétée et signée par le demandeur. La campagne de **bourses nationales 2026/2027 se terminera le 15/10/2026**. Après cette date, plus aucun dossier ne sera traité.

Nous vous confirmons que la procuration annuelle fait partie intégrante du dossier de bourse, aussi, si ce document n'est pas remis avec cette demande, le dossier ne sera pas instruit. En effet, le service des bourses va réceptionner un nombre considérable de dossiers de demande de bourses, et privilégieront les dossiers complets.

La **déduction se fera sur la facture de la scolarité, le montant déduit** engendra

une diminution importante de vos mensualités.

**Malgré, la déduction de la bourse, vos prélèvements ou vos paiements par carte bancaire (école directe), chèque ou espèces, continueront à être réglés tous les mois.**

## 11 – ASSURANCES SCOLAIRES

L'attestation d'assurance pour la responsabilité civile de votre enfant devra être rendue au professeur principal le jour de la rentrée scolaire.

**Concernant l'assurance contre la casse ou le vol du Chrome Book**, je vous invite à vérifier auprès de votre assurance responsabilité civile si vous êtes assurés. Sinon il existe une extension de garantie pour les ordinateurs et outils connectés, qui pourrait être très utile.

## 12 – CERTIFICATS DE SCOLARITÉ

Dès la semaine de la rentrée, le secrétariat remettra les certificats scolaires aux professeurs principaux.

## 13 – BULLETINS SCOLAIRES

Les bulletins sont désormais envoyés électroniquement via EcoleDirecte. C'est la famille qui en fera l'édition et qui le téléchargera pour le garder numériquement.  
**Aucun duplicata ne sera délivré les années suivantes.**

## 14 – ACCÈS AU LYCÉE

**Il se fera uniquement sur présentation de la carte ou du carnet de correspondance selon les classes.**

**L'entrée principale des élèves se fait par le**

**85 avenue de Denain**

**59300 Valenciennes**

Cet accès sera ouvert le matin de 7 H 30 à 8 H 30 puis, en fonction des emplois du temps des classes.

## 15 – INFIRMERIE

L'infirmière est la seule habilitée dans l'établissement à remettre les

médicaments aux élèves.

**Il est rappelé aux enfants que l'infirmerie n'est pas un lieu de dispense de cours.**

## 16 – ABSENCES ET RETARDS

Les parents doivent impérativement téléphoner au bureau de la vie scolaire au **03 27 22 70 07 dès 8H15** ou envoyer un mail à :

**[viescolaire@ltpdampierre.fr](mailto:viescolaire@ltpdampierre.fr)**

Les retards et les absences doivent être justifiés par écrit afin d'obtenir une autorisation d'entrer en cours. En cas d'absences nombreuses non justifiées médicalement, l'année scolaire ne pourra être validée. Les **retards abusifs** de certains seront sanctionnés.

## 17 – PERIODES DE FORMATION EN ENTREPRISES

Les formations au lycée nécessitent la mise en place de stages durant l'année scolaire. Les stages sont obligatoires et font partie intégrante de la formation. Le Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques assure la coordination avec les équipes pédagogiques. Il est assisté par le secrétariat des stages.

Sous peine de renvoi du lycée, l'élève ne saurait interrompre définitivement son stage que pour des motifs graves et après accord des deux parties contractantes et du chef d'établissement.

**Si un élève se fait renvoyer d'un stage pour quelques motifs que ce soient, il sera convoqué à un conseil de pré-discipline.**

**ATTENTION : Le stage ne pourra débuter que si la convention de stage est signée de toutes les parties et que le lycée ait récupéré son exemplaire.**

## 18 – ANIMATION PASTORALE

Animation pastorale pour les jeunes.

La pastorale du lycée est animée par une équipe d'enseignants et d'encadrants. Elle assure un lien avec nos élèves et Jeunes cathocambrai, le service diocésain dédié aux jeunes. Il s'agit de permettre à chacun d'avancer dans une réflexion personnelle et spirituelle en lien avec les autres.

Des temps forts viennent émailler notre année : Tour du Saint Cordon, Noël, Pâques. Libre à chacun de s'inscrire ou non dans la démarche ; cependant, à Dampierre, nous avons réservé un statut particulier à la célébration de Noël, en faisant de ce temps un moment de rassemblement de toute la communauté, particulièrement pensé pour être pleinement inclusif.

De plus, des temps d'échange et de réflexion personnelle peuvent être ponctuellement proposés.

L'ouverture au monde est au cœur de nos propositions en veillant à répondre au mieux aux attentes de nos jeunes. Pour toute information, vous pouvez contacter **Marie Elise Levêque**.

## 19 – RESTAURANT SCOLAIRE

Il s'agit d'une annualisation des repas avec un forfait ½ pension annuel basé sur les repas prévus, déduction des stages, des ponts, des journées pédagogiques et jours fériés. Pour un élève absent avec un arrêt maladie de plus de 8 jours, les repas seront décomptés à partir du 2ème jour **uniquement sur présentation d'un certificat médical**.

La ½ pension est calculée sur une base de 5 jours. Si l'emploi du temps est effectué sur moins de 5 jours des modifications seront apportées sur la facturation.

Aide à la cantine : merci d'adresser un courrier à l'attention du chef d'établissement en y joignant obligatoirement l'avis d'imposition 202 (revenus de 2025). Toutes les classes sont concernées sauf les sections de BTS.

Il est rappelé qu'il est strictement interdit de ramener de la nourriture (gamelle, sandwich...) de l'extérieur dans l'établissement, pour des raisons sanitaires étant donné que nous n'avons pas de lieu de stockage adapté. Il en est de même pour les BTS.

## 20 – RESTAURANT D'APPLICATION

**Un nouveau restaurant pédagogique a ouvert ses portes depuis le 1er septembre 2024 : "Le 1926" Ce restaurant regroupe la formation initiale ainsi que la formation par apprentissage. L'entrée du restaurant se fait au**

**35 chemin de Prouvy.**

Vous aurez la possibilité, dans le cadre pédagogique, de pouvoir réserver au restaurant d'application du Chemin de Prouvy. Il vous suffit de vous connecter sur le site "le 1926" et de faire votre réservation. Les menus seront mis en ligne au fur et à mesure de l'année.

<https://www.le1926.com/>

## 21 - DIVERS

**Photos individuelles et photos de classe** : la semaine de la rentrée par ordre de passage.

**Journées spéciales "Centenaire de l'institution Dampierre"** : les vendredi 16 octobre et samedi 17 octobre 2026

Depuis cette année, les élèves ayant 15 ans révolu ont la possibilité de passer le code de la route durant la première semaine des vacances de Pâques (du 22 février au 25 février 2027), pour un prix de 179 €, dans notre établissement. Une information vous sera donnée lors des journées de prérentrée.

### Vacances scolaires 2026/2027:

- **Vacances de Toussaint** : du samedi 17 octobre au lundi 2 novembre 2026 au matin
- **Vacances de Noël** : du samedi 19 décembre au lundi 4 janvier 2027 au matin
- **Vacances d'hiver** : du samedi 20 février au lundi 8 mars 2027 au matin
- **Vacances de printemps** : du samedi 17 avril au lundi 03 mai 2027 au matin
- **Week-end de l'ascension** : du jeudi 6 mai au lundi 9 mai 2027 au matin
- **Vacances d'été** : à partir du samedi 3 juillet 2027

### **Journées pédagogiques :**

- le vendredi 18 décembre 2026, le Lundi 08 mars 2027 : journées pédagogiques

Toutes les informations utiles pour bien préparer sa rentrée sont sur le site Internet du lycée Dampierre [lyceedampierre-valarep.fr](http://lyceedampierre-valarep.fr).

Vous trouverez également sur le site (*infos utiles 2026/2027*) :

**les listes des équipements, tenues et fournitures scolaires qui sont téléchargeables.**

## A.P.E.L. (Association des parents de l'enseignement libre)



L'A.P.E.L (Association de parents de l'Enseignement Libre) est :

- Une association de parents rassemblés autour des valeurs fondamentales de l'enseignement libre.
- Un lien entre les parents, les élèves, l'équipe éducative et le personnel du lycée.
- Une équipe de parents bénévoles qui se réunissent régulièrement et participent à la vie du lycée à travers différentes commissions et actions.

Voici quelques exemples d'actions menées par l'Association :

1. La participation à l'animation pastorale.
2. Les conseils de classe avec les parents correspondants.
3. La commission cantine.
- 4 Les portes ouvertes. ...

Si vous voulez contacter l'Association des Parents d'Elèves, voici leur adresse mail [apel@ltpdampierre.fr](mailto:apel@ltpdampierre.fr)

**L'assemblée générale de l'Association des Parents d'Elèves (A.P.E.L.) aura lieu le lundi 28 septembre à 19 h.**



**Lycéen, apprenti,  
La Région à tes côtés,  
pour réussir !**

\* Jusqu'à 200 € pour l'achat de tes équipements

*Installe l'appli !*

*Demande ta carte*





Download on the App Store | GET IT ON Google play

**GÉNÉRATION  
#HDF**

f X in @ d v

generation.hautsdefrance.fr

\* 200 € pour les apprentis de Première année, 100 € pour les Secondes, 55 € pour les Premières et les Terminales

**0 800 026 080**  
Service & appel gratuits

### PUIS-JE BÉNÉFICIER DE LA CARTE GÉNÉRATION #HDF ?

Oui, si vous êtes lycéens **ou** apprentis en première année de formation.

### QUELLES AIDES LA CARTE GÉNÉRATION #HDF M'OFFRE-T-ELLE ?

• **Pour les lycéens** un crédit de 100 € pour les Secondes et de 55 € pour les Premières, les Terminales et pour les élèves redoublants. Le crédit peut être utilisé pour l'achat ou la location de manuels scolaires, d'équipements professionnels et de sécurité ou encore de fournitures scolaires de rentrée. Le crédit est utilisable dès la validation ou revalidation de la carte, et jusqu'à la date de validité des droits de l'année en cours\*.

À noter : Les élèves de BTS peuvent solliciter une carte Génération #HDF uniquement pour l'accès à l'établissement et à la restauration scolaire. Ils ne disposent pas de crédit sur leur carte.

Le jeune dont la famille rencontre des difficultés financières peut faire appel à l'**aide complémentaire à la scolarité**. Cette aide peut être sollicitée par le lycéen ou sa famille, auprès de l'établissement.

\* Retrouvez les dates de validité et la liste des achats autorisés dans l'appli ou sur [generation.hautsdefrance.fr](http://generation.hautsdefrance.fr)

• **Pour les apprentis** en première année de contrat d'apprentissage, un crédit de 200 € pour l'achat ou la location des manuels scolaires et d'équipements professionnels, à utiliser dans les 4 mois à compter de la validation ou la revalidation de la carte.

D'autres aides en faveur des apprentis sont disponibles chaque année via le compte personnel Génération #HDF :

- jusqu'à 200 €/an pour les frais de transports,
- 80 €/an pour compenser les dépenses liées au logement,
- 100 €/an pour les frais de restauration.

Votre carte est valable pendant toute votre scolarité. Le crédit a quant à lui une date de validité. Retrouvez toutes les informations sur votre espace personnel.

### COMMENT OBTENIR MA CARTE GÉNÉRATION #HDF ?

Connectez-vous sur l'**application Génération #HDF** ou sur [generation.hautsdefrance.fr](http://generation.hautsdefrance.fr).

Pour chaque bénéficiaire, une adresse mail et un numéro de portable valides, ainsi que l'original de la pièce d'identité sont nécessaires pour effectuer une demande de carte.



**Nouveau !**

À noter : votre crédit sera utilisable uniquement après validation de votre demande par votre établissement et sous réserve de la conformité de votre photographie. Dès validation, le crédit sera immédiatement disponible sur votre espace personnel.

### J'AI DÉJÀ UNE CARTE GÉNÉRATION #HDF

Les établissements procéderont à la revalidation de vos droits. Dès lors, une notification vous sera adressée par sms ou par mail.

Si vous avez perdu votre carte, vos identifiants ou votre mot de passe, connectez-vous sur l'application Génération #HDF ou sur [generation.hautsdefrance.fr](http://generation.hautsdefrance.fr), vous serez guidé.

### OÙ ET COMMENT UTILISER MA CARTE GÉNÉRATION #HDF ?

\* Retrouvez la liste des partenaires depuis l'appli ou sur [generation.hautsdefrance.fr](http://generation.hautsdefrance.fr)

• Utilisez votre crédit auprès des partenaires en présentant votre QR code disponible dans votre espace personnel ou sur votre carte

• Effectuez vos transactions de manière sécurisée grâce au **code secret à 4 chiffres** que vous aurez défini préalablement.



**Nouveau !**

Pour toutes questions relatives à la carte Génération #HDF, rendez-vous sur la foire aux questions sur l'appli ou sur [generation.hautsdefrance.fr](http://generation.hautsdefrance.fr)



Si vous rencontrez des difficultés pour effectuer votre demande de carte en ligne, rendez-vous dans l'une des **maisons de la Région**. Vous serez accompagné pour effectuer la démarche.

Retrouvez la maison de la Région la plus proche de chez vous sur : [hautsdefrance.fr/les-antennes-regionales](http://hautsdefrance.fr/les-antennes-regionales)

**GÉNÉRATION  
#HDF**

Retrouvons-nous sur

[generation.hautsdefrance.fr](http://generation.hautsdefrance.fr)



Région  
Hauts-de-France

## COMMENT COMMANDER VOS MANUELS SCOLAIRES POUR LA RENTRÉE PROCHAINE ?

01

Je crée un compte  
sur [www.arbs.com](http://www.arbs.com)  
et je commande  
mon pack de livres



### Je revends mes livres

A la fin de l'année scolaire, dans votre établissement, vous revendez vos manuels aux équipes ARBS présentes sur place.

03

04

### Je ne paie pas la 2<sup>e</sup> échéance

Si vous revendez l'ensemble de vos manuels, en bon état, vous ne payez pas la seconde échéance.

02



### Je règle ma première échéance

Nous facilitons le paiement de vos livres via un règlement en 2 échéances. À la commande, vous ne payez que la 1<sup>ère</sup> et votre adhésion annuelle.



### ATTENTION : DATE LIMITE LE 15 AOÛT !

Pour une livraison gratuite dans votre établissement, pensez à commander avant le 15 août !  
Après cette date, la livraison devient payante et se fait exclusivement en point retrait ou à domicile.

### EN DEVENANT ADHÉRENT DE L'ARBS, VOUS CONTRIBUEZ AU FONCTIONNEMENT D'UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE QUI RÉDUIT VOTRE EMPREINTE ÉCOLOGIQUE.

Nos manuels scolaires sont réutilisés chaque année grâce à un stock mutualisé entre établissements.



Ils sont consolidés et réparés pour rester en bon état.



Les distributions ont lieu prioritairement en établissement et réduisent ainsi les émissions liées au transport.

#### UNE QUESTION ? BESOIN D'AIDE ?

 Assistance en ligne sur [www.arbs.com](http://www.arbs.com)

 03 20 72 10 43 (Appel gratuit)

 Accueil sur rendez-vous à prendre depuis notre site internet

ACCÉDER  
À MON ESPACE  
DE COMMANDE !  
Flashez le code

